

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE **DE DECLASSEMENT D'EMPRISES DU DOMAINE** **PUBLIC COMMUNAL ET DU DOMAINE PUBLIC** **ROUTIER METROPOLITAIN, EN VUE DU PROJET** **DE REQUALIFICATION DU SQUARE BENES A** **SAINT-LAURENT-DU-VAR**

Le MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR informe le public qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté municipal en date du 22 novembre 2021, à une enquête publique préalable au déclassement de l'aire de stationnement ouverte au public située sur l'emprise de la propriété communale cadastrée section AT n°112 au droit de l'avenue BERENGER ainsi que du domaine public communal non cadastré de la section AT d'une emprise d'environ 99 m² dépendant du square Bènes et d'une emprise de quelques mètres carrés sur la rue Jean-Baptiste Bermond,

Le PRESIDENT DE LA METROPOLE NICE CÔTE D'AZUR informe le public qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté métropolitain en date du 22 novembre 2021, à une enquête publique préalable au déclassement du domaine public métropolitain non cadastré d'une emprise d'une superficie maximale de 2 500 m² environ dépendant des avenues du Général de Gaulle, du Général Leclerc, de la Libération, François Béranger et voie du square au sud,

en vue du projet de requalification du square Bènes sur la commune de Saint-Laurent-du-Var.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à :

LA MAIRIE DE SAINT-LAURENT-DU-VAR

222 Esplanade du Levant (06700) SAINT-LAURENT-DU-VAR

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, tous les jours sauf samedis, dimanches et jours fériés **du lundi 13 décembre 2021 au mercredi 12 janvier 2022 inclus, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, du lundi au vendredi.**

En outre, Monsieur Giovanni VALASTRO, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations du public, à la mairie de Saint-Laurent-du-Var, à l'adresse précisée ci-dessus :

le lundi 13 décembre 2021, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,

le mercredi 22 décembre 2021, de 14h00 à 17h00,

et le mercredi 12 janvier 2022, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Toutes observations pourront être consignées sur le registre mis à la disposition du public ou adressées par écrit au commissaire enquêteur (Mairie de Saint-Laurent-du-Var, 222 Esplanade du Levant 06700 Saint-Laurent-du-Var), avant la date de clôture de l'enquête, qui les joindra au registre.

Le public pourra également consulter le dossier soumis à l'enquête publique sur le site internet de la Métropole : nicedotazur.org, et sur le site internet de la mairie : www.saintlaurentduvar.fr